

La place des jeunes africains sur les périmètres irrigués dans un contexte de libéralisation et de partenariat public privé : le cas des jeunes agriculteurs du delta du fleuve Sénégal

Establishing African Youth in Irrigation Areas in a Context of Liberalization and Public-Private Partnerships: The Case of Young Farmers in the Senegal River Delta

El Hadji Malick Sylla, Bruno Barbier, Sidy Mohamed Seck, Mbène Dièye Faye et Tahirou Abdoulaye

Volume 6, numéro 1, 2021

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1087100ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1087100ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut national de la recherche scientifique (INRS)

ISSN

2371-3054 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sylla, E., Barbier, B., Seck, S., Faye, M. & Abdoulaye, T. (2021). La place des jeunes africains sur les périmètres irrigués dans un contexte de libéralisation et de partenariat public privé : le cas des jeunes agriculteurs du delta du fleuve Sénégal. *Revue Jeunes et Société*, 6(1), 80–103. <https://doi.org/10.7202/1087100ar>

Résumé de l'article

Cet article analyse les divers modes d'insertion des jeunes ruraux dans les périmètres irrigués du delta du fleuve Sénégal dans un contexte de réalisation de nouveaux aménagements hydroagricoles et d'acquisition massive de terres par des entreprises de type agribusiness. Dans les années 1960, c'est l'État qui aménageait les périmètres hydroagricoles et qui distribuait des parcelles aux actifs. Les jeunes actifs de la région pouvaient alors acquérir une petite parcelle de 0,2 ha gratuitement sur un périmètre irrigué. À partir des années 1980, le Sénégal prend un tournant libéral, ce qui réduira le développement des aménagements hydroagricoles publics et augmentera les périmètres privés. Dans cette logique, les jeunes actifs qui, le plus souvent, n'ont pas les ressources nécessaires pour acquérir des terres, éprouvent de sérieuses difficultés à s'installer en agriculture irriguée. À partir de 2006, des programmes bâtis selon le paradigme du partenariat public-privé ont réalisé 5 000 ha de nouveaux aménagements hydroagricoles dans cette zone et, dans ce cadre, laissent une petite place aux jeunes agriculteurs. Parallèlement, l'agro-industrie a aussi gagné du terrain et permet l'embauche de nombreux jeunes, mais de façon temporaire et précaire.

En s'appuyant sur des enquêtes auprès des exploitants et des salariés agricoles du delta du fleuve Sénégal, nous montrons que les jeunes peinent de plus en plus à accéder à la terre ou à trouver des emplois décents dans le salariat agricole. En outre, l'étude montre que, plus que le salariat agricole, l'autonomisation des jeunes à travers l'accès au foncier irrigué demeure le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté.

© El Hadji Malick Sylla, Bruno Barbier, Sidy Mohamed Seck, Mbène Dièye Faye, Tahirou Abdoulaye, 2022

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>



La place des jeunes africains sur les périmètres irrigués dans un contexte de libéralisation et de partenariat public privé : le cas des jeunes agriculteurs du delta du fleuve Sénégal

El Hadji Malick Sylla

Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB/SL)
malickesylla@gmail.com

Bruno Barbier

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)
bruno.barbier@cirad.fr

Sidy Mohamed Seck

Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB/SL)
sidysecksn@yahoo.fr

Mbène Dièye Faye

Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (MAER)
mbenedieye.faye@agriculture.gouv.sn

Tahirou Abdoulaye

Institut international d'agriculture tropicale (IITA)
t.abdoulaye@cgiar.org

Résumé

Cet article analyse les divers modes d'insertion des jeunes ruraux dans les périmètres irrigués du delta du fleuve Sénégal dans un contexte de réalisation de nouveaux aménagements hydroagricoles et d'acquisition massive de terres par des entreprises de type *agribusiness*. Dans les années 1960, c'est l'État qui aménageait les périmètres hydroagricoles et qui distribuait des parcelles aux actifs. Les jeunes actifs de la région pouvaient alors acquérir une petite parcelle de 0,2 ha gratuitement sur un périmètre irrigué. À partir des années 1980, le Sénégal prend un tournant libéral, ce qui réduira le développement des aménagements hydroagricoles publics et augmentera les périmètres privés. Dans cette logique, les jeunes actifs qui, le plus souvent, n'ont pas les ressources nécessaires pour acquérir des terres, éprouvent de sérieuses difficultés à s'installer en agriculture irriguée. À partir de 2006, des programmes bâtis selon le paradigme du

partenariat public-privé ont réalisé 5 000 ha de nouveaux aménagements hydroagricoles dans cette zone et, dans ce cadre, laissent une petite place aux jeunes agriculteurs. Parallèlement, l'agro-industrie a aussi gagné du terrain et permet l'embauche de nombreux jeunes, mais de façon temporaire et précaire.

En s'appuyant sur des enquêtes auprès des exploitants et des salariés agricoles du delta du fleuve Sénégal, nous montrons que les jeunes peinent de plus en plus à accéder à la terre ou à trouver des emplois décentés dans le salariat agricole. En outre, l'étude montre que, plus que le salariat agricole, l'autonomisation des jeunes à travers l'accès au foncier irrigué demeure le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté.

Mots-clés : accès à la terre, emploi des jeunes, partenariat public-privé, agro-industrie, delta du fleuve Sénégal

Establishing African Youth in Irrigation Areas in a Context of Liberalization and Public-Private Partnerships: The Case of Young Farmers in the Senegal River Delta

Abstract

This article analyzes different approaches to establishing rural youth in irrigation areas in the Senegal River delta in the context of new hydro-agricultural developments and massive land acquisitions by agribusiness. Government-led irrigation projects introduced in the 1960s distributed free 0.2-hectare plots of land to young workers from the surrounding region. However, in the 1980s, Senegal took a liberal turn that led to a shift from public-sector to private-sector initiatives. As a result, young workers, who often lack the means necessary to acquire land, have found it much more challenging to pursue farming in irrigation areas. Since 2006, few young farmers have acquired any of the 5,000 hectares of new irrigated farmland developed through programs based on the public-private partnership model. At the same time, agro-industry growth has provided young people with many temporary and precarious employment opportunities.

Based on surveys of farmers and agricultural workers in the Senegal River delta, we show how young people find it increasingly difficult to acquire land or secure adequate employment in the agricultural sector. In addition, we demonstrate that access to irrigated land, as opposed to salaried agricultural work, represents the most effective strategy for poverty reduction.

Keywords: access to land, youth employment, public-private partnership, agro-industry, Senegal River delta

Pour citer cet article : Sylla, E. H. M., B. Barbier, S. M. Seck, M. D. Faye et T. Abdoulaye (2021). La place des jeunes africains sur les périmètres irrigués dans un contexte de libéralisation et de partenariat public privé : le cas des jeunes agriculteurs du delta du fleuve Sénégal. *Revue Jeunes et Société*, 6 (1), 80-103. <http://rjs.inrs.ca/index.php/rjs/article/view/252/162>

1. Introduction

Au Sénégal près de 300 000 jeunes arrivent sur le marché de l'emploi chaque année (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], 2020). Les jeunes sont la couche sociale la plus touchée par le chômage qui concerne 19,5 % et 17,5 % des jeunes âgés respectivement entre 20 et 24 ans et 25 et 29 ans contre 10 % pour les adultes (Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal, 2017, cité par Kane, Barry, Marone, Ndoye, Thiongane, Seck et Dogbe, 2019). Ce chômage touche aussi bien les diplômés des universités que les illettrés (Thiaw, 2020). Le Plan Sénégal émergent (PSE), qui encadre l'orientation de la politique économique du pays à l'horizon 2035, compte sur ces derniers pour atteindre ses objectifs : « la jeunesse de la population [...] constitue une fenêtre d'opportunité en termes de bonus démographique à utiliser au mieux dans les efforts de développement » (République du Sénégal, 2013, p. 8). Faciliter l'accès aux terres agricoles aux jeunes est un moyen de réduire le chômage et de lutter contre la pauvreté (FAO, 2014; Yami, Feleke, Tahirou, Alene, Bamba et Manyong, 2019).

Concernant le secteur agricole, depuis le début des années 2000, après des décennies de sous-investissement dans l'agriculture (OXFAM, 2014), les pays de l'Union africaine à travers le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) comptent sur le partenariat public-privé pour stimuler la croissance de ce secteur et l'emploi des jeunes (FAO, 2016). Le Sénégal a élaboré deux programmes autour de ce nouveau paradigme pour stimuler l'agriculture dans le delta du fleuve Sénégal. Il s'agit du Programme de développement des marchés agricoles et agroalimentaires du Sénégal (PDMAS) et du Projet de promotion du partenariat rizicole dans le Delta (3PRD). Ces projets ont-ils permis aux jeunes d'accéder à l'emploi dans le secteur agricole? Si oui, sont-ils des emplois décents ou précaires? Si les recherches sur les l'insertion des jeunes dans les exploitations agricoles (Hathie, Wade, Niang, Ba, Niang, Sow et Ndione 2014; Girard, Bourgoïn, Diop, Camara et Dia, 2019) ou dans les agro-industries du delta du fleuve Sénégal (Van den Broeck, Hoyweghen et Maertens, 2016) existent, celles qui portent sur le rôle joué par lesdits programmes dans l'accès des jeunes à la terre sont rares.

L'objectif de cet article est d'étudier d'abord l'effet du partenariat public-privé (PDMAS et 3PRD) sur l'accès des jeunes au foncier ainsi qu'aux autres formes d'emplois agricoles, et ensuite de comparer les conditions de travail des jeunes salariés agricoles dans les périmètres des agro-industries¹ et des exploitations familiales² (EXFAM) du delta du fleuve Sénégal. Il se fonde sur trois hypothèses : premièrement le partenariat public-privé n'a pas permis significativement aux jeunes d'accéder à la terre, deuxièmement les emplois (salarial agricole) offerts aux jeunes par les exploitations familiales et agro-industrielles sont précaires et faiblement rémunérés. Enfin, l'accès à la terre permet mieux aux jeunes de sortir de la pauvreté que le salariat agricole. L'analyse est structurée

¹ « L'exploitation agricole industrielle et commerciale est une unité de production agricole, de droit public ou privé, gérée à titre individuel ou par une société à capitaux, qui a recours à une main-d'œuvre rémunérée régie par le code du travail et les conventions collectives en vigueur » (République du Sénégal, 2004, p. 10).

² L'exploitation familiale est « une unité de production agricole organisée sur une base familiale, au sein de laquelle les rapports entre personnes sont définis librement et ne sont pas régis par le code du travail » (République du Sénégal, 2004, p. 10).

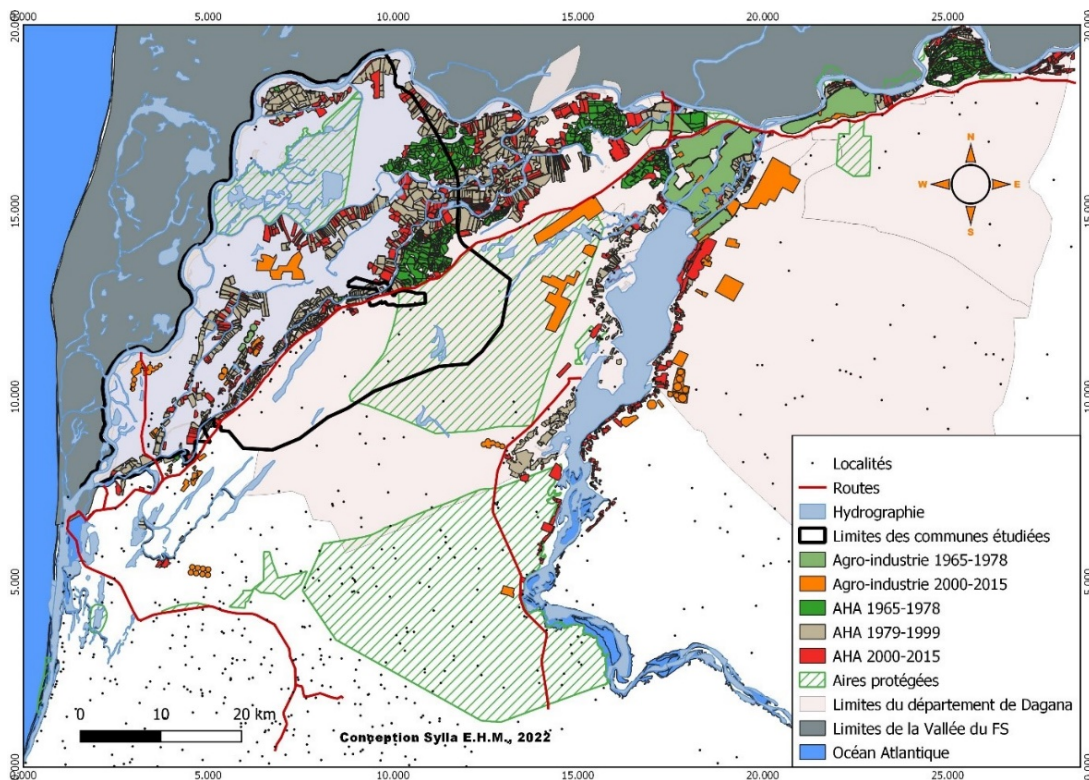
autour de quatre sections : la première porte sur la présentation de la zone d'étude et de la mise en œuvre du partenariat public-privé dans le Delta; la deuxième décrit brièvement la méthodologie de recherche; la troisième met l'accent sur les principaux résultats alors que la quatrième et dernière section présente une discussion de ces résultats.

2. Insertion du partenariat public-privé dans le delta du fleuve Sénégal

2.1 *Le partenariat public-privé dans le delta du fleuve Sénégal, une innovation qui débute dans les années 2000*

Le Delta est situé dans la partie nord-ouest du Sénégal, entre les latitudes 16° et 14°4 et les longitudes 15°30 et 16°30. Il correspond aux limites administratives du département de Dagana dans la région de Saint-Louis et constitue la partie la plus basse de la vallée du fleuve Sénégal. Il présente des potentialités pédologiques diversifiées avec, d'une part, des cuvettes de décantation aux sols lourds aménagées pour la riziculture irriguée (Seck, 1981) et, d'autre part, d'anciennes dunes fixées avec une texture sablo-limoneuse favorable à l'élevage pastoral, aux cultures pluviales (Dancette, Dintinger et Marti, 1994) et au maraîchage industriel. Ces potentialités pédologiques, conjuguées à l'abondance des ressources en eau, ont favorisé le développement de l'agriculture irriguée dans cette zone (figure 1). C'est le riz qui est la spéculatation agricole la plus cultivée au niveau des exploitations de type familial. Toutefois, l'installation progressive des agro-industries (agro-business) permet le développement d'autres spéculatations comme la canne à sucre, la tomate industrielle ainsi que les fruits et légumes.

Figure 1. Évolution des aménagements hydroagricoles dans le delta du fleuve Sénégal



Source : auteurs.

Il existe trois saisons de cultures possibles dans cette zone : la contre-saison chaude (CSC) qui va de mars à juin, l'hivernage qui va de juin à novembre et la contre-saison froide (CSF) qui se déroule entre les mois de novembre et de mars. La figure 1 ci-dessus montre les aménagements hydroagricoles (AHA) occupés par les exploitations familiales ainsi que les superficies occupées par les agro-industries (*agribusiness*). Elle ne montre pas cependant les périmètres qui sont réalisés par les programmes conçus selon le partenariat public-privé qui sont plus récents (voir figure 2).

Le partenariat public-privé est en effet une innovation qui a été expérimentée dans le delta du fleuve Sénégal à partir de 2006. Il peut être considéré comme la troisième phase des politiques agricoles élaborées par l'État du Sénégal pour développer le delta du fleuve Sénégal. La première phase débute en 1960 et s'achève au début des années 1980. Elle est marquée par la mainmise de l'État sur l'ensemble de la chaîne de production agricole (Seck, 1981). Il s'agissait d'un gouvernement socialiste central qui prônait une gestion étatique des terres aux allures d'une appropriation en vue d'une meilleure redistribution des richesses. La Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED), société publique, distribuait les parcelles aux actifs, assurait l'entretien des infrastructures et encadrait les paysans d'amont en aval de la production.

La deuxième phase commence au début des années 1980, l'État se voit contraint par les institutions financières internationales de libéraliser l'agriculture sénégalaise en application des Plans d'ajustement structurel (PAS) (Bélières et Touré El Hadji, 1999). La SAED se désengage de ses anciennes fonctions pour se recentrer autour du pilotage des projets de développement, de la gestion des grosses infrastructures hydroagricoles structurantes dont elle assure pour le compte de l'État la maîtrise d'ouvrage déléguée. La législation sur les coopératives a été assouplie et les producteurs ont été encouragés à financer et à exploiter en toute autonomie des périmètres irrigués privés (PIP). Malgré un développement rapide à partir de 1990, les PIP vont montrer leurs limites. Les paysans laissés à eux-mêmes ont réalisé des aménagements sommaires et de mauvaises qualités, que beaucoup finiront par abandonner quelques années plus tard (Bélières et Touré El Hadji, 1999; Seck, 2009).

Toutefois, l'expérience des PIP aura montré une volonté des producteurs à investir dans l'agriculture irriguée. Ce ressort, conjugué aux difficultés croissantes de l'État à mobiliser des financements extérieurs pour des aménagements hydroagricoles, fera émerger au début des années 2000 l'idée de périmètres en partenariat public-privé dont le PDMAS et le 3PRD constituent une concrétisation.

2.2 Les jeunes sont-ils oubliés dans le montage des projets de partenariat public-privé?

Le PDMAS est lancé le 26 juillet 2006, grâce à la signature d'un accord de crédit entre l'État du Sénégal et l'Association internationale de développement (IDA). Son objectif est d'abord de créer et/ou de réhabiliter des infrastructures hydrauliques de qualité et ensuite d'irriguer en aval de ces infrastructures des exploitations agricoles bien aménagées, afin de contribuer au développement du maraîchage ainsi que d'augmenter

la productivité et la compétitivité de l'agriculture (PDMAS, 2007). Il a rendu irrigable 2 500 ha et attribué, aux producteurs bénéficiaires, des parcelles comprises entre 1 ha et 100 ha.

Le 3PRD est initié en 2009 par l'État du Sénégal dans le contexte de la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA). Son objectif général est de

contribuer à la croissance économique durable et à un renforcement de la sécurité alimentaire du Sénégal à travers un développement harmonieux et une meilleure organisation de la filière riz dans la vallée du fleuve Sénégal, tout particulièrement centrée sur un secteur privé professionnel et dynamique au niveau de la production et de son environnement amont et aval (3PRD, 2012, p. 4).

Ce projet a ainsi aménagé 2 500 ha et, contrairement à la SAED qui n'attribuait dans les grands aménagements et les aménagements intermédiaires que des superficies d'environ 0,2 ha par actif (Seck, 1981), il attribue aux bénéficiaires des exploitations de 5 ha à 50 ha.

Les terres de ces projets sont attribuées aux agriculteurs à la suite d'un long processus. Un appel à candidatures est lancé au niveau national. Les intéressés déposent leurs dossiers à la SAED et un comité technique se charge de traiter les demandes et de sélectionner les plus adéquates. Les candidats sélectionnés sont ensuite appelés à présenter publiquement leurs projets et à répondre aux questions des membres du comité de sélection. Ce comité choisit les bénéficiaires sur la base d'un certain nombre de critères parmi lesquels se trouvent le lieu de résidence, l'ancienneté dans la production agricole, la possession d'équipements agricoles et la capacité financière du demandeur. Les superficies rendues cultivables par ces deux projets ont attiré de nombreux candidats. Pour chacun des deux programmes, le nombre de demandeurs a largement dépassé les assiettes foncières disponibles (PDMAS, 2011; 3PRD, 2019).

Les couches sociales défavorisées (les personnes âgées, les femmes et les jeunes) n'ont pas les moyens de participer à ces nouvelles acquisitions foncières. À ces critères s'ajoute parfois le manque d'affiliation à un réseau d'acteurs qui fait que certaines personnes n'ont pas accès à la bonne information au bon moment. Cela pourrait justifier la raison pour laquelle, dans ces projets, on a délibérément choisi de réserver des quotas aux jeunes et aux femmes qui risquaient d'être disqualifiés par l'analyse quantitative du choix des bénéficiaires. Ainsi, pour les 2 500 ha rendus viables par le PDMAS, les jeunes ont reçu un quota de 100 ha et les femmes ont obtenu une dotation de 60 ha. Le 3PRD, en aménageant 2 500 ha, a également prévu de réserver un quota de 60 ha pour les jeunes et de 60 ha pour les femmes. Si ces quotas sont un pas dans la bonne direction, ils ne représentent que 4 % de la superficie du PDMAS et 2,4 % de celle du 3PRD.

La demande en terres irriguées est particulièrement forte dans cette partie du Sénégal. Par exemple, sur 10 exploitations de 25 ha que le 3PRD devrait attribuer à 10 producteurs, 127 ont postulé (3PRD, 2019). Pour obtenir l'une de ces exploitations du 3PRD, le producteur dépose, entre autres, un engagement à verser immédiatement (ou au plus tard un mois après) une contribution de 12 500 000 FCFA en cas d'acceptation de sa demande de parcelle de 25 ha. Ce montant n'est pas à la portée des pauvres, surtout des jeunes.

2.3 Comprendre les jeunes dont on parle dans cette étude

Cette étude porte, d'une part, sur les jeunes du delta du fleuve Sénégal qui gèrent leur propre exploitation agricole, mais aussi, d'autre part, sur les jeunes qui travaillent dans le salariat agricole dans les exploitations familiales et les agro-industries, qu'ils soient originaires du Delta ou des autres régions du Sénégal.

La jeunesse est un concept difficile à cerner, car elle reflète à la fois un état spirituel et physique, une catégorie sociale à aider et une étape de la vie à franchir. Compte tenu des nombreuses difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés, Antoine, Razafindrakoto et Roubaud (2001) sont d'avis que l'on dépasse la jeunesse à travers trois faits majeurs : l'autonomie financière, le mariage et l'autonomie résidentielle. Ce constat est cependant difficile à appliquer dans le contexte de certains pays où l'autonomie résidentielle ne dépend pas forcément des moyens dont on dispose, mais parfois, surtout pour les garçons, d'un accord avec les parents qui peuvent demander à leurs fils mariés de rester ou de quitter le domicile familial. C'est pourquoi nous avons préféré définir la jeunesse selon l'âge biologique. Ce critère varie cependant en fonction des organisations internationales et même des pays. Par exemple les Nations Unies définissent les jeunes comme des individus âgés de 15 à 24 ans (Programme des Nations Unies pour le développement, 2014). Nous avons choisi la définition de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) qui considère les jeunes comme les individus allant de l'âge de 15 ans à moins de 35 ans (OIF, 2020). Cette tranche d'âge correspond mieux à notre contexte et c'est souvent celle qui est retenue au Sénégal pour caractériser la jeunesse.

Au Sénégal, la réussite sociale d'un jeune se mesure parfois à l'aune de sa capacité à participer aux dépenses du ménage. Le ménage est défini comme une unité de consommation autonome organisée autour de ceux qui prennent le repas ensemble (Initiative prospective agricole et rurale, 2015). Il peut être constitué par une seule personne ou par un couple avec leurs enfants et autres parents. Dans le cadre de cette présente étude nous avons constaté que les jeunes enquêtés appartiennent à des ménages de grandes tailles (jusqu'à 10 personnes). Ces ménages sont dirigés par un chef qui est le père des enfants et, à son décès, par son épouse. Chaque membre du ménage, qui en a la possibilité, doit chercher des revenus et contribuer aux dépenses courantes. Ces revenus sont donnés aux chefs du ménage qui doit les utiliser pour le bien-être de tous. Une partie des jeunes enquêtés sont des fils qui, dans les ménages dont ils proviennent, ambitionnent de se marier et de fonder leur propre ménage.

Certains de ces jeunes quittent le centre (Kaolack, Fatick) ou le sud (Kolda, Sédhiou, Ziguinchor) du Sénégal pour venir chercher du travail dans le nord du pays (Saint-Louis), dans le delta du fleuve Sénégal et contribuer aux dépenses de leurs ménages. Souvent ils font la migration après avoir terminé leur campagne hivernale et vont dans le Delta où on pratique de l'irrigation, pour trouver de l'emploi durant la contre-saison chaude. C'est pourquoi ils sont considérés comme des migrants contrairement aux non-migrants qui sont des jeunes originaires de la région de Saint-Louis et qui cherchent du travail dans les exploitations familiales ou dans les agro-industries.

3. Matériels et méthodes

Cette étude mobilise, d'une part, les résultats du Recensement général de la population, de l'habitat de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE) de 2013 et, d'autre part, des données obtenues grâce à deux enquêtes que nous avons réalisées dans le delta du fleuve Sénégal entre août et octobre 2019. Ces enquêtes se sont déroulées particulièrement dans 20 villages situés dans les communes de Diama et de Ross-Béthio qui abritent les périmètres du PDMAS, du 3PRD et de quelques agro-industries (figure 2). La première enquête a porté sur un effectif de 326 exploitants agricoles choisis au hasard après un échantillonnage simple stratifié fait à partir d'une base de sondage de 2 000 exploitants agricoles. Le but était de voir la proportion des jeunes qui ont leurs propres exploitations agricoles dans un échantillon représentatif d'agriculteurs. Les exploitants interrogés ont été catégorisés selon qu'ils aient obtenu ou non des dotations foncières dans le cadre du 3PRD ou du PDMAS. Dans l'analyse des résultats les trois groupes de producteurs enquêtés sont présentés ainsi:

- Projet 3PRD (regroupe les producteurs qui ont une parcelle dans le périmètre du 3PRD);
- Projet PDMAS (regroupe les producteurs qui ont obtenu une exploitation dans le PDMAS);
- AUTRES EXFAM (regroupe les producteurs des autres exploitations familiales qui n'ont pas bénéficié de ces deux projets).

La deuxième enquête porte sur un effectif de 98 jeunes qui travaillent comme salariés agricoles dans les exploitations familiales et agro-industrielles (tableau 1). Après avoir recueilli auprès des exploitants agricoles des informations sur leur main-d'œuvre jeune, l'objectif de cette enquête était de voir les autres manières par lesquelles les jeunes intègrent les périmètres agricoles et leurs conditions de travail. Faute d'unité d'échantillonnage valide, ces jeunes ont été enquêtés dans les exploitations familiales tout comme dans les agro-industries par la technique de la boule de neige. L'échantillon est composé de 30 % de jeunes salariés agricoles des exploitations familiales (appelé *sourga* ou saisonniers) et de 70 % de ceux des agro-industries. Les taux de pauvreté utilisés dans les analyses ont été calculés à partir de l'indice de probabilité de pauvreté (voir Innovations for Poverty Actions, 2018).

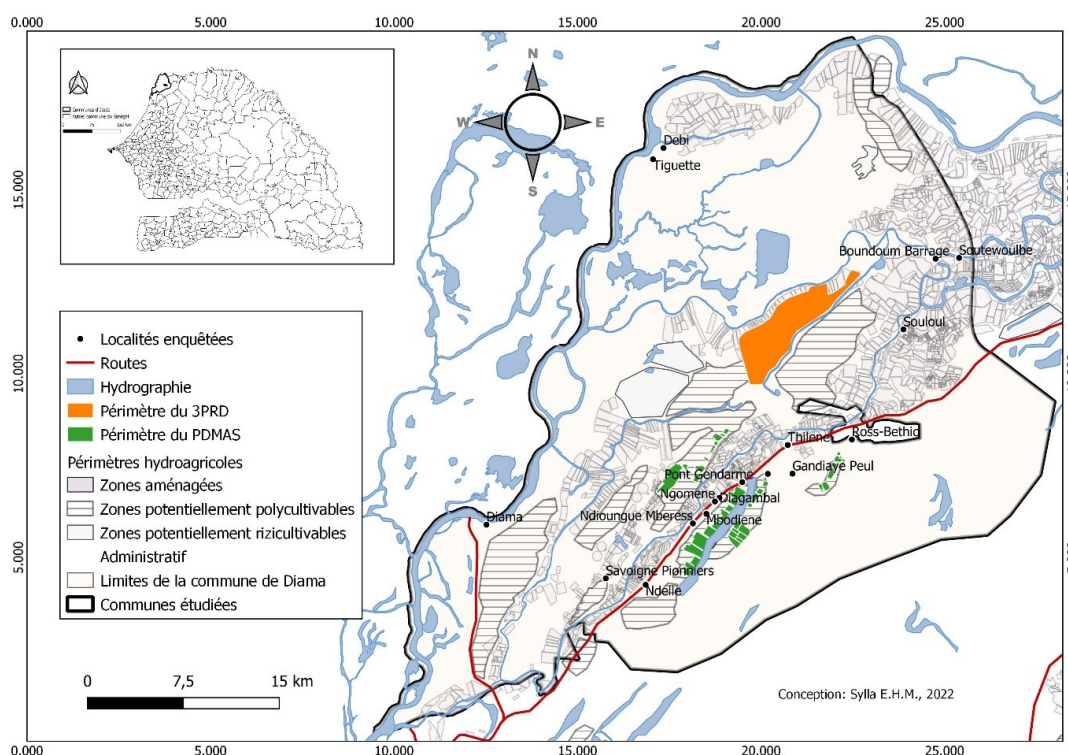
Tableau 1. Nombre de jeunes enquêtés selon leur catégorie et leur lieu d'origine (n = 152)

Catégories	Nombre	Proportion de migrants		Origines	
		% Migrants	Non migrants	Migrants	Non migrants
Exploitants agricoles	54	0 %	100 %	0	Delta
Salariés agricoles travaillant dans une exploitation familiale	31	75 %	25 %	Bassin arachidier (47 %), Casamance (25 %), Dakar (3 %)	Delta
Salariés agricoles travaillant dans une agro-industrie	67	12 %	88 %	Casamance, petite côte	Delta
Ensemble	152				

Source : auteurs.

Le tableau ci-dessus montre que les jeunes exploitants agricoles sont des originaires du delta du fleuve Sénégal. Ce sont souvent des jeunes qui accèdent à la terre grâce à l'héritage. Il relate également que les salariés agricoles migrants sont beaucoup plus fréquents dans les exploitations familiales (75 %) que dans les agro-industries (12 %). Cette situation s'explique par le fait que les agro-industries commencent leurs campagnes en hivernage alors que pendant ce temps les salariés agricoles sont dans leurs localités d'origine pour faire de l'agriculture pluviale et ne viennent dans le Delta que durant la contre-saison chaude coïncidant avec la haute saison du riz. Dans les agro-industries, on trouve surtout ceux qui sont originaires du Delta (88 %), qui sont souvent des jeunes sans terres et qui préfèrent travailler dans les agro-industries où l'emploi est plus diversifié. Les jeunes migrants qui travaillent dans les agro-industries sont généralement ceux qui ne pratiquent aucune activité agricole dans leurs localités d'origine.

Figure 2. Répartition des villages enquêtés dans le delta du fleuve Sénégal



Source : auteurs.

4. Résultats

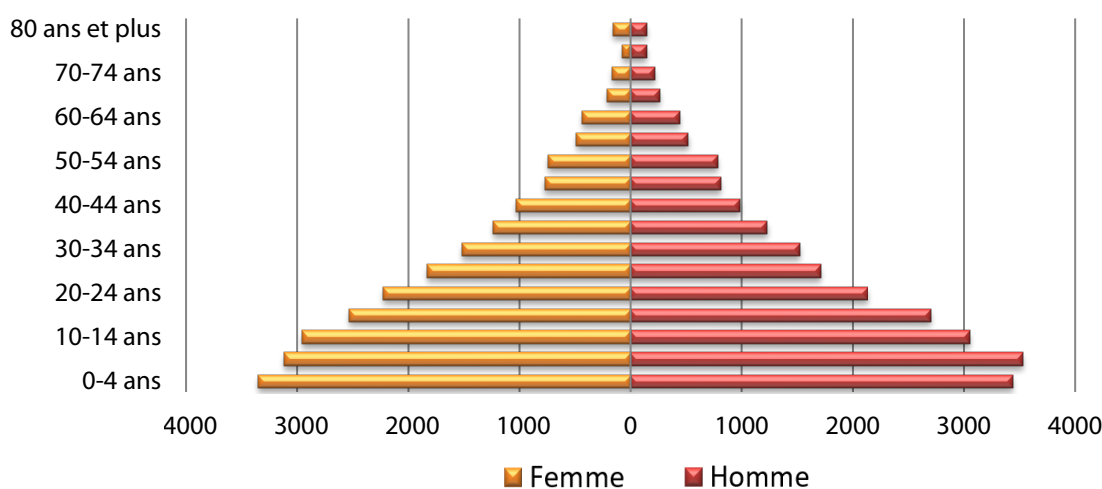
4.1 Une population installée par les politiques agricoles et en évolution constante : le delta du fleuve Sénégal

Les études de Diagne (1974), Seck (1981) et de Boutillier (1989) ont largement montré que le delta du fleuve Sénégal était un territoire faiblement occupé avant le début de sa mise en valeur. C'est au nom de la politique de développement hydroagricole que ce territoire est entraîné dans un processus de croissance démographique. Entre 1965 et 1966, la SAED a fait venir 9 800 personnes (colons) pour peupler les villages neufs qui

ont été créés dans le Delta : Boundoum barrage, Boundoum Est, Savoigne, Biffèche, Kassack Nord et Kassack Sud. Les quatre premiers villages ont été occupés par des habitants des villages environnants, alors que ceux de Kassack Nord venaient de la Moyenne vallée et ceux de Kassack Sud étaient d'anciens soldats. La population totale qui était de 8 000 personnes en 1960 est passée à plus de 28 000 personnes en 1968 dont 18 000 immigrants (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, 1980; Diagne, 1974). La SAED avait organisé les paysans en des coopératives qui pouvaient regrouper plusieurs villages et leur fournissait le crédit de campagne. Les coopératives distribuait à leur tour les crédits à leurs membres qui étaient des ménages agricoles dont la taille des parcelles variait, entre 1 et 3,5 ha, en fonction du nombre d'actifs. De nos jours la population ne cesse d'augmenter, elle évolue dans un contexte de rareté de nouveaux aménagements hydroagricoles, ce qui occasionne une pression foncière ambiante et un accès difficile au foncier irrigué pour les couches sociales défavorisées.

Dans cette partie, nous utilisons les données du Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage de 2013 pour analyser la composition par âge et par sexe de la population des communes de Diama et de Ross Béthio qui constituent notre principale zone d'étude. Le choix de ces données s'explique par le fait qu'elles sont les plus récentes parmi celles fournies par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie et comprennent des informations sur l'ensemble des localités de la zone étudiée. Les données concernant ces deux communes portent ainsi sur une population estimée à 46 481 personnes en 2013 dont 23 596 hommes et 22 821 femmes. La lecture de la pyramide des âges (figure 3) à base large et au sommet effilé traduit la jeunesse de la population. En effet 54 % des hommes ainsi que 52 % des femmes ont moins de 20 ans et 76 % de toute la population n'a pas 35 ans.

Figure 3. Pyramides des âges des effectifs de population de la zone étudiée (population des communes de Diama et de Ross Béthio en 2013)



Source : Agence nationale de la statistique et de la démographie, Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage 2013 (traitements des auteurs).

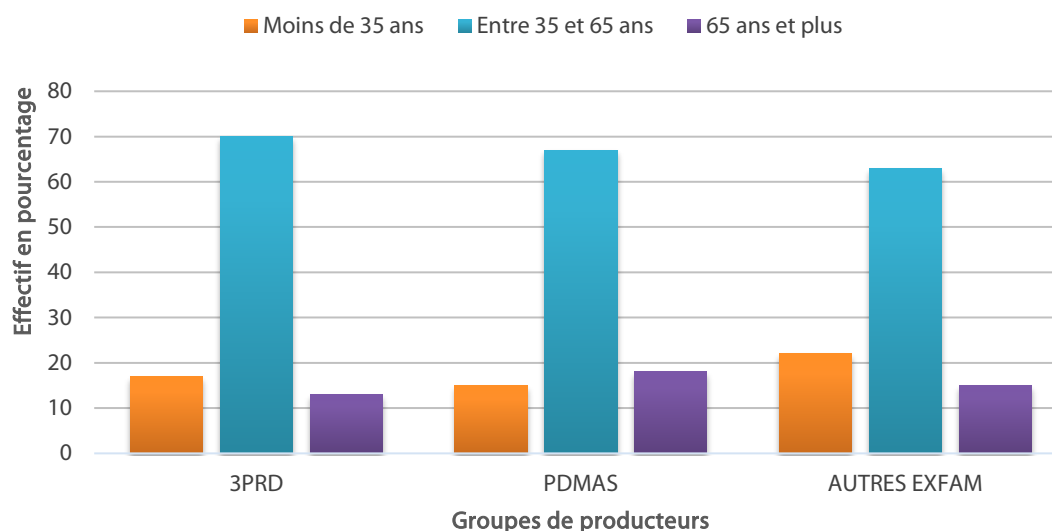
Cette jeunesse de la population dans les communes de Diama et de Ross Béthio ne se reflète pas parmi les producteurs enquêtés où les jeunes ne représentent que 17 % alors que ce sont des localités strictement rurales où l'agriculture est le premier pourvoyeur d'emploi. Cette situation peut être causée par la forte inégalité dans l'accès à la terre entre les riches et les pauvres, déjà évoquée par Sylla, Sy et Seck (2021) dans cette zone. Elle peut expliquer pourquoi les récents programmes mis en œuvre dans le Delta tentent de réserver des quotas aux jeunes.

4.2 Partenariat public-privé et accès de jeunes au foncier : la contribution du PDMAS et du 3PRD

4.2.1 L'octroi de parcelles agricoles aux jeunes dans le PDMAS et le 3PRD

Les résultats des enquêtes ont montré que la plupart des exploitants agricoles, c'est-à-dire ceux qui possèdent au moins une parcelle et l'exploitent, sont des adultes. Ils représentent 64 % de l'effectif interviewé, soit le triple des jeunes (21 %) et des personnes âgées (15 %). Les jeunes propriétaires de parcelles agricoles sont plus présents dans la catégorie des AUTRES EXFAM (22 %) que dans le 3PRD (17 %) et le PDMAS (15 %) (figure 4). Le fait que les jeunes soient plus présents dans la catégorie des AUTRES EXFAM peut s'expliquer par l'héritage qui est la première opportunité pour les jeunes d'avoir leurs propres parcelles. Au niveau des AUTRES EXFAM, il représente 63 % des modes d'acquisitions de terre. L'héritage retrouve également une valeur élevée au niveau des jeunes du PDMAS (39 %) et ceux du 3PRD (43 %). D'ailleurs, au niveau de ces derniers, sur les six jeunes producteurs rencontrés, deux ont obtenu un périmètre du 3PRD à la suite du décès de leur père et les quatre autres ont obtenu le leur directement du projet. Les jeunes s'activent aussi par d'autres moyens, certains obtiennent des parcelles par le biais de la location, à travers leur Groupement d'intérêt économique (GIE) ou par l'achat de terres.

Figure 4. Classe d'âge des producteurs selon les différents groupes



Source : auteurs, enquêtes personnelles.

On peut noter que même si le pourcentage des jeunes exploitants agricoles est plus important chez les AUTRES EXFAM, le 3PRD et le PDMAS ont permis, à des parts relativement faibles, aux jeunes d'avoir une unité de production. Toutefois, en ce qui concerne le PDMAS, certains jeunes n'ont jamais pu exploiter leurs parcelles. En effet, le quota de 100 ha de ce projet réservé aux jeunes n'était donné qu'à ceux qui se regroupaient en Groupement d'intérêt économique. Les superficies attribuées à chaque GIE dépassaient rarement 5 ha alors que ces organisations comptent en moyenne plus de 30 membres et n'avaient pas les moyens de réaliser les aménagements terminaux qui s'élevaient à 3 500 000 FCFA/ha. Ainsi, dans les villages qui abritent le projet, rares sont ceux qui ont reçu une attribution du PDMAS à travers les GIE des jeunes, qui s'estiment comme bénéficiaires du programme, car dans bien des cas, une redistribution des parcelles n'a jamais été faite au sein des GIE. La part que chacun aurait obtenue, après une distribution, aurait été tellement faible qu'ils préfèrent garder la parcelle sans la cultiver ou bien la gérer collectivement. Les jeunes enquêtés à Gandiaye Wolof, un village qui abrite l'un des périmètres du PDMAS, expliquent la situation comme suit :

Notre village a reçu un quota de 16 ha lors de la distribution des terres du PDMAS. Les personnes âgées ont pris 8 ha et ont donné les autres 8 ha à tous les jeunes du village regroupés en un seul GIE. Mais jusqu'à présent nous n'avons pas encore donné à chaque membre du GIE sa part de la parcelle. La superficie est faible au regard de la taille du GIE qui compte plus de 40 membres. Cette parcelle fait actuellement l'objet d'une gestion commune. Elle est louée à des cultivateurs qui ont les moyens de l'exploiter. En 2018, la location, après les six mois de campagne, a généré 400 000 FCFA. Cette somme a été utilisée pour soutenir l'Association sportive et culturelle (ASC) du village et pour réfectionner le périmètre. (Responsable du GIE des jeunes)

Contrairement au PDMAS, les jeunes qui ont obtenu des dotations foncières dans le cadre du 3PRD ont commencé à exploiter leurs parcelles. Ce sont des parcelles individuelles de 5 ha et de 10 ha bien équipées où chaque exploitant bénéficie d'un encadrement et d'un contrat de production avec un rizier.

Il est important de noter que les projets conçus selon le modèle du partenariat public-privé n'ont pas oublié les jeunes dans les dotations foncières. Toutefois les superficies réservées à ces derniers sont très faibles et ne permettent pas d'absorber la demande. Les exploitations agricoles aménagées par le PDMAS et le 3PRD permettent cependant aux jeunes qui n'ont pas leurs propres parcelles de trouver du travail dans le salariat agricole.

4.2.2 Partenariat public-privé et autres types d'emplois offerts aux jeunes

Pour gagner leur vie, les jeunes qui n'ont pas de parcelles cherchent du travail dans les exploitations familiales, surtout au niveau des cuvettes rizicoles beaucoup plus présentes dans la zone du Delta. Nous avons identifié trois différentes formes d'intégration des jeunes dans ces casiers, certains participent au travail familial, d'autres

sont recrutés comme saisonniers avec un salaire mensuel (*sourga*), mais les plus nombreux sont des journaliers (tableau 2).

Tableau 2. Variation des moyennes des différents types d'emplois octroyés aux jeunes en fonction des saisons et des groupes de producteurs (n = 326)

Saison	Variables	3PRD	PDMAS	AUTRES EXFAM
Contre-saison chaude 2018	Moyenne des jeunes ayant travaillé dans chaque parcelle	64	7,98	7,20
	Moyenne des jeunes membres du ménage	3,58	1,72	1,90
	Moyenne des jeunes sourgas (salariés agricoles)	4,18	0,52	0,48
	Moyenne des <i>jeunes journaliers</i>	56,25	5,72	4,82
Hivernage 2018	Moyenne des jeunes ayant travaillé dans chaque parcelle	53,95	2,80	1,46
	Moyenne des jeunes membres du ménage	1,92	0,73	0,40
	Moyenne des jeunes sourgas (salariés agricoles)	2,85	0,25	0,10
	Moyenne des <i>jeunes journaliers</i>	49,18	1,83	0,99
Contre-saison froide 2019	Moyenne des jeunes ayant travaillé dans chaque parcelle	2,30	5,55	3,20
	Moyenne des jeunes membres du ménage	0,53	1,32	0,71
	Moyenne des jeunes sourgas (salariés agricoles)	0,18	0,43	0,17
	Moyenne des <i>jeunes journaliers</i>	1,60	3,80	2,36

Source : auteurs, enquêtes personnelles.

Les jeunes qui participent au travail du ménage ne sont pas rémunérés. Toutefois, ils reçoivent d'une manière directe ou indirecte les résultats de leur labeur à travers l'autoconsommation de la production, l'utilisation des différents services sociaux auxquels le ménage a accès (eau, électricité, santé, éducation, etc.) grâce à la campagne agricole ou à travers les biens que leur offrent leurs parents tirés de ces revenus. En moyenne, il y a dans chaque exploitation 2 jeunes membres du ménage qui y travaillent en contre-saison chaude, 1 en hivernage et 1 en contre-saison froide.

Les *sourgas* constituent la main-d'œuvre permanente des parcelles. Ils sont plus présents en contre-saison chaude (avec en moyenne 1 saisonnier/parcelle) qu'en hivernage (0,46) ou en contre-saison froide (0,21). Ils sont liés aux producteurs par des contrats saisonniers qui couvrent une saison allant de 4 à 6 mois. Dans les exploitations irriguées, ils gèrent le bon déroulement des opérations culturales en nettoyant les canaux d'irrigation, en évitant le pillage des récoltes par les oiseaux et en contrôlant l'irrigation des parcelles et leur drainage.

Quand les travaux nécessitent une importante mobilisation de mains-d'œuvre, les producteurs font appel à des journaliers. Les journaliers sont des travailleurs temporaires, rémunérés selon le nombre de jours que leurs travaux ont duré à raison de 2 000 FCFA/jour en moyenne. Ils interviennent durant les grandes phases des cultures comme le semis, l'épandage des engrais et la récolte. La participation des femmes dans les travaux journaliers est plus observée durant la récolte, où elles aident les hommes pour la mise en sac, pour assembler le riz et pour récupérer le reste du produit que les moissonneuses batteuses laissent derrière elles. Durant la haute saison (contre-saison chaude), il y a en moyenne 11 journaliers qui travaillent dans chaque parcelle, contre 7 en hivernage et 2 en contre-saison froide.

Toutefois, les moyennes globales sur ces types d'emplois offerts aux jeunes dans les exploitations familiales cachent bien les disparités. Les périmètres du 3PRD se distinguent des autres dans leurs capacités à absorber la main-d'œuvre. Ces périmètres dépassent de loin les autres groupes sur l'offre d'emploi aux jeunes avec une moyenne forte de 4 jeunes/parcelle cultivée par les membres du ménage contre 2 du groupe PDMAS et 2 des AUTRES EXFAM. Cette moyenne se retrouve chez les jeunes *sourgas* à 4 jeunes/parcelle pour le groupe des producteurs du 3PRD contre 1 jeune/parcelle pour celui du PDMAS et des AUTRES EXFAM. En fait, les journaliers sont aussi plus présents chez les cultivateurs du 3PRD en contre-saison chaude avec une moyenne de 56 jeunes/parcelle, contre 6 et 5 respectivement chez les riziculteurs du PDMAS et des AUTRES EXFAM. En contre-saison froide, la tendance est un peu différente. Les cultivateurs du PDMAS qui font du maraîchage et certains des AUTRES EXFAM offrent de l'emploi en moyenne à plus de jeunes (avec respectivement 6 et 3 jeunes/parcelle cultivée) que les bénéficiaires du 3PRD (2 jeunes/parcelle) moins orientés vers cette filière. Le recours à des saisonniers durant cette période est minime à cause des tailles faibles des périmètres maraîchers.

La taille de la parcelle entraîne des opérations culturales beaucoup plus longues et peut pousser les producteurs à recruter une main-d'œuvre importante. Par exemple en contre-saison chaude, qui est la principale campagne de riz, les producteurs du 3PRD qui ont cultivé en moyenne 13,3 ha par parcelle recrutent plus les jeunes dans leurs exploitations, qu'ils soient saisonniers ou journaliers, que les AUTRES EXFAM et les riziculteurs du PDMAS qui ont emblavé respectivement 2,7 ha et 1,3 ha en moyenne. Cette relation entre la taille des superficies cultivées et le nombre de jeunes recrutés est statistiquement significative ($P = 0,000$) et directement proportionnelle. En ce sens, plus un producteur exploite de grandes superficies, plus il a tendance à recruter de la main-d'œuvre jeune (R de Pearson = 0,536). Le coefficient de détermination ($R^2 = 0,287$) signale que la superficie cultivée permet d'expliquer 29 % de la variance constatée au niveau du nombre de jeunes recrutés durant la contre-saison chaude. Ce résultat montre également que les travaux manuels sont toujours importants dans les périmètres du delta du fleuve Sénégal en raison d'une mécanisation limitée des façons culturales et de la récolte. Pourtant, des matériels agricoles ont été octroyés aux producteurs de cette zone à travers la GOANA en 2009 et par le biais du Programme de relance et d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS) à partir de 2014. Toutefois, ces matériels ne parviennent pas à répondre à la demande.

En somme, nous retiendrons qu'à cause de l'insuffisance des machines agricoles, les exploitants font appel aux journaliers et aux salariés pour effectuer la majorité de leurs opérations culturales. Les jeunes qui n'ont pas de parcelle profitent de ces occasions pour trouver de l'emploi dans l'agriculture. Le recrutement de ces mains-d'œuvre est corrélativement lié à la superficie cultivée. Les résultats montrent que plus les superficies cultivées sont grandes, plus les producteurs ont recours aux saisonniers et aux journaliers. Ce résultat milite pour une limitation de la mécanisation des travaux agricoles afin de permettre aux jeunes d'avoir de l'emploi en remplaçant les machines.

4.3 Le travail des jeunes salariés agricoles dans les exploitations familiales et les agro-industries

Cette partie met en évidence d'abord les localités d'origine des salariés agricoles et leurs types de contrats. Ensuite elle met l'accent sur les revenus gagnés par ces jeunes dans l'agriculture et les autres activités économiques. Puis, elle tente de comprendre l'utilisation de ces revenus dans les dépenses des ménages. Enfin, elle analyse les contraintes auxquelles les jeunes sont confrontés ainsi que le niveau de vie de leurs ménages.

4.3.1 Origines des salariés agricoles et types de contrat

Dans les exploitations familiales, les salariés agricoles proviennent souvent des autres régions du Sénégal, notamment du Bassin arachidier (régions de Fatick, Kaolack, Diourbel et Louga) qui concentre 47 % des cas rencontrés, suivi de la Casamance (régions de Kolda et de Sédhiou) avec 25 % des cas, et Saint-Louis qui totalise le même pourcentage. Les originaires de Saint-Louis habitent cependant dans le Delta, dans des villages où les jeunes cultivent une campagne et cherchent du travail chez les producteurs qui ont réussi à faire deux campagnes. Il y a de rares saisonniers (3 %) qui sont originaires de la banlieue de Dakar dans les exploitations familiales.

Au niveau des agro-industries comme les Grands domaines du Sénégal (GDS), la Société de culture légumière (SCL) et la Société de conserve alimentaire du Sénégal (SOCAS), 88 % des jeunes travailleurs sont originaires de la région de Saint-Louis. Ces derniers proviennent des villages non éloignés du rayon couvert par les agro-industries. La seule exception à cette règle est le village de Diama où les jeunes qui font du maraîchage et d'autres activités économiques ne sont pas encore très intéressés par les salaires donnés par la SCL. On réalise que les jeunes originaires d'autres régions du pays viennent aussi tenter leur chance dans les agro-industries, ils représentent 12 % des cas enregistrés.

Dans le monde agricole, le contrat de saisonnier peut être considéré comme un CDD vu qu'il ne lie les deux parties que pendant la durée de la saison. Dans les agro-industries, en fonction des travaux effectués, les employés peuvent revêtir des statuts différents. Certains peuvent être des cadres, d'autres des techniciens ou des ouvriers agricoles. D'après nos enquêtes, dans les exploitations familiales (EXFAM), les jeunes salariés sont uniquement des saisonniers et travaillent comme ouvriers agricoles. Les agro-industries offrent des contrats de salariés beaucoup plus diversifiés. En plus des ouvriers agricoles qui représentent (54 %) de leur effectif que nous avons enquêtés, on compte aussi des techniciens (38 %) et des cadres (8 %).

4.3.2 Revenus des salariés agricoles

4.3.2.1 Revenus tirés du salariat agricole

Les jeunes enquêtés travaillent durant des périodes différentes. Certains travaillent toute l'année, durant la contre-saison chaude ou durant l'hivernage. Malgré la prédominance des contrats de saisonniers dans les différentes exploitations, certains jeunes ont un emploi permanent (contrat à durée indéterminée [CDI]) dans les agro-industries. Le tableau 3 ci-dessous montre des différences de salaires perçus par les jeunes en fonction des campagnes agricoles et des types d'exploitations dans lesquels ils travaillent. L'heure de travail est de 8 heures en moyenne par jour, quels que soient la saison et le type d'exploitation. Pour la campagne de la contre-saison chaude les agro-industries octroient quasiment le même salaire (58 955 FCFA) que les EXFAM (59 294 FCFA). Les résultats du test ANOVA ($P = 0,9$) montrent que cette différence des moyennes n'est pas statistiquement significative. C'est également la même situation en ce qui concerne la campagne hivernale ($P = 0,3$), même si les EXFAM offrent un meilleur salaire (61 000 FCFA) que les agro-industries (56 000 FCFA) en raison des conditions plus difficiles de travail dans les EXFAM durant la saison des pluies.

Tableau 3. Rémunération des jeunes dans les exploitations selon les campagnes (n = 98)

Type d'exploitation	EXFAM		AGRO-INDUSTRIE	
	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type
Salaire mensuel en CSC (FCFA)	59 294	9 372	58 955	14 437
Salaire mensuel en hivernage 2019 (FCFA)	60 829	12 728	56 232	11 367
Salaire mensuel de la campagne annuelle			76 689	29 155

Source : auteurs, enquêtes personnelles

Salaire mensuel en CSC : $P = 0,9$ et Eta carré = 0,000

Salaire mensuel en hivernage : $P = 0,3$ et Eta carré = 0,027

Par ailleurs, on a constaté qu'il existe des niveaux de salaire supérieur dans les agro-industries pour les jeunes, qui reçoivent une rémunération presque tous les mois de l'année. Le montant perçu par mois pour ces derniers est de 77 000 FCFA en moyenne. Ce chiffre cache les disparités qui existent entre les statuts qu'occupent les jeunes dans les agro-industries. Les salaires les plus faibles sont donnés aux ouvriers agricoles, très fréquents à 50 000 FCFA/mois. Au niveau des agro-industries, parfois ce que les ouvriers considèrent comme un contrat annuel ne dure pas 12 mois en l'absence de CDI. Ils sont employés seulement pendant 8 à 10 mois et mis en congé le reste de l'année avec des dédommagements. Cette pratique courante au niveau des agro-industries limite le nombre de contrats à durée indéterminée octroyés. Les techniciens peuvent gagner jusqu'à 125 000 FCFA par mois, mais perçoivent en moyenne 85 000 FCFA. Les jeunes qui occupent le statut de cadres sont les mieux payés avec en moyenne 150 000 FCFA/mois. Ce chiffre laisse penser en filigrane que ce ne sont pas des cadres

comme nous avons l'habitude de les rencontrer dans les autres services, ce sont des personnes qui gèrent des postes de responsabilité, mais qui ne se retrouvent pas aux plus grandes instances de décision des agro-industries.

4.3.2.2 Revenus tirés d'une autre activité

En plus des revenus qu'ils gagnent dans le salariat agricole, certains jeunes pratiquent d'autres activités économiques. Nous pouvons différencier cinq périodes au cours desquelles les jeunes s'activent à trouver d'autres sources de revenus : durant la contre-saison chaude, leur période de congé, l'hivernage ou toute l'année. Il y a aussi ceux qui, à l'occasion des fêtes religieuses, font du petit commerce.

Au niveau des EXFAM, certains jeunes originaires du Bassin arachidier que nous avons interrogés en hivernage s'activent parfois dans le commerce en contre-saison chaude dans leur localité d'origine ou se lancent dans l'élevage qu'ils font durant toute l'année. Dans ce cas, ils confient leurs troupeaux à leurs parents pendant qu'ils font du salariat agricole dans le Delta. Dans les agro-industries, durant leur période de congé, les jeunes essaient d'investir dans le commerce grâce à leur épargne. Mais les plus nombreux sont ceux qui, parallèlement à leur emploi, profitent durant toute l'année de leur temps libre pour faire d'autres activités. Ce sont souvent les techniciens en électricité ou en mécanique qui font des prestations de services dans les autres structures. Il y a une différence des revenus selon les différents intervalles de temps, comme l'illustre le tableau 4 ci-dessous. Il montre que ce sont ceux qui travaillent toute l'année qui gagnent naturellement le plus, avec en moyenne 927 778 FCFA annuellement contre 524 000 FCFA et 157 500 FCFA respectivement pour ceux qui travaillent uniquement durant les périodes hivernales et de contre-saison chaude. Au niveau des agro-industries, ceux qui s'investissent durant leur période de congé ajoutent 268 571 FCFA à leurs revenus annuels contre 200 000 FCFA pour les rares qui ne s'activent que durant les fêtes religieuses.

Tableau 4. Moyenne des revenus générés dans d'autres activités en fonction des périodes de l'année (n = 27)

Période de l'année d'une autre activité génératrice de revenus	Moyenne (FCFA)	Minimum (FCFA)	Maximum (FCFA)	Pourcentage de jeunes impliqués dans d'autres activités
Durant la contre-saison chaude	157 500	45 000	300 000	6 %
Durant la période de congé	268 571	100 000	800 000	7 %
Durant l'hivernage	524 000	120 000	2000 000	5 %
Pendant les fêtes religieuses	200 000	200 000	200 000	1 %
Durant toute l'année	927 778	80 000	4 000 000	9 %
Ensemble	499 821	45 000	4000 000	28 %

Source : auteurs, enquêtes personnelles.

Ce résultat révèle que plus les jeunes s'insèrent dans le tissu économique et diversifient leurs sources de revenus, plus leur revenu est élevé. Ceux qui font d'autres activités génératrices de revenus représentent 28 % de l'effectif des salariés agricoles enquêtés.

4.4 Contribution des jeunes aux dépenses de leurs ménages et contraintes liées à leurs emplois

Un taux de 94 % des jeunes interviewés contribuent activement aux dépenses mensuelles de leurs ménages. Alors que les 6 % restants affirment qu'ils n'y contribuent pas. Ces derniers sont originaires du Delta et ne font du salariat uniquement que pour avoir de quoi subvenir à leurs propres besoins. Les ouvriers des EXFAM contribuent en moyenne à hauteur de 36 400 FCFA par mois contre 30 000 FCFA pour ceux des agro-industries. Les enquêtes montrent que dans les agro-industries, les techniciens et les cadres contribuent respectivement à hauteur de 43 500 FCFA et 63 000 FCFA par mois. Mais il existe un facteur qui explique la différence des montants dépensés dans les ménages en moyenne par les jeunes. Le test Anova présenté au tableau 5 ci-dessous permet de voir la relation entre la situation matrimoniale et la contribution des jeunes aux dépenses mensuelles de leurs ménages.

Tableau 5. Contribution des jeunes aux revenus du ménage en fonction de la situation matrimoniale (n = 98)

Situation matrimoniale	Moyenne (FCFA)	Minimum (FCFA)	Maximum (FCFA)	Pourcentage concerné
Marié monogame	49 457	15 000	150 000	36 %
Marié polygame	60 000	60 000	60 000	1 %
Célibataire	25 085	4 000	80 000	57 %
Ensemble	34 736	4 000	150 000	94 %

Sources : auteurs, enquêtes personnelles.

P = 0,000

Eta carré = 0,24

Le test ANOVA fait également état d'une différence statistiquement significative de la moyenne des dépenses ménagères mensuelles des jeunes selon leur situation matrimoniale. Les célibataires contribuent moins aux frais ménagers (25 000 FCFA) que les mariés monogames (49 500 FCFA) et les mariés polygames (60 000 FCFA) puisque $P < 0,05$. L'eta carré qui est une mesure d'association montre que 27 % de la variation des montants donnés par les jeunes à leurs ménages serait justifié par le nombre de femmes qu'ils possèdent. Ce dernier facteur est aussi corrélé à l'âge, car les plus âgés sont ceux qui se marient.

L'apport du célibataire permet toutefois au chef de ménage (qui peut être son père, sa mère, son frère) de compléter les dépenses de consommation (sac de riz, huile, sucre, etc.). Le mariage donne aux jeunes plus de responsabilités au sein du ménage en ce sens qu'ils sont obligés de contribuer davantage aux dépenses afin d'entretenir leurs femmes. Selon Antoine *et al.* (2001) certaines personnes sont contraintes de rester jeunes, car elles ne réussissent pas, à cause de nombreux facteurs dont le manque de revenus, à passer du statut de célibataire à celui de marié. Au Sénégal les cérémonies de mariages sont coûteuses (elles peuvent dépasser 1 million de FCFA et plus) et paradoxalement ceux qui organisent le plus ces cérémonies sont les plus démunis qui

peuvent économiser pendant des années l'argent qu'ils reversent à une femme qui à tout moment peut quitter le domicile familial. La faiblesse des salaires accordés par le salariat agricole ne permet pas souvent aux jeunes d'épargner et de pouvoir se marier. C'est pourquoi le salariat agricole est plutôt perçu par les jeunes interrogés comme un tremplin vers d'autres secteurs aux meilleures conditions de travail et plus rémunérateurs.

4.5 Pénibilité du travail, des jeunes confrontés à la pauvreté et en quête d'un lendemain meilleur

Les jeunes sont confrontés à beaucoup de problèmes dans les différents emplois qu'ils exercent dans l'agriculture irriguée. Ces problèmes sont liés à plusieurs facteurs et varient selon qu'il s'agit d'exploitations familiales ou d'agro-industries. Dans les exploitations familiales, les contraintes les plus fréquentes auxquelles ils sont confrontés sont le caractère inconfortable de leur logement sur les périmètres, la mauvaise qualité de l'eau qu'ils utilisent pour boire, ainsi que le manque de moyens de transport. Ces deux derniers facteurs sont liés à l'enclavement des casiers rizicoles qui se situent à des distances éloignées (plus de 10 km parfois) des villages. Les saisonniers peuvent rester plusieurs semaines dans les cuvettes rizicoles sans aller ailleurs, non seulement parce que leur emploi ne leur offre pas beaucoup de possibilités de mobilité, mais aussi, même quand ils veulent se déplacer, ils ne trouvent pas de moyens de transport. Ces ouvriers agricoles vivent au milieu des champs, dans des cases en paille sans électricité, sans lit et souvent sans matelas.

Au niveau des agro-industries, les difficultés rencontrées par les jeunes sont d'autres natures. Ces employés mentionnent la faiblesse des salaires (25 %) ou le retard du paiement de ces derniers (5 %) ainsi que la pénibilité du travail (27 %). Aussi, 8 % des travailleurs ont déploré la lenteur de la procédure d'embauche. Comme nous l'avons vu plus haut, ces entreprises donnent à leurs employés saisonniers, chaque année, des périodes de congé, pour ne pas régulariser ou modifier leur contrat en CDI. Même si 30 % des jeunes travaillant dans les agro-industries estiment n'avoir aucun problème, celles-ci les maintiennent cependant dans une précarité et une faible rémunération qui ne leur permettent pas d'épargner et d'intégrer efficacement le tissu économique local.

Dans cette logique, on constate, dans le tableau 6, que la pauvreté touche moins les ménages des jeunes exploitants agricoles que ceux qui travaillent comme salariés dans les exploitations familiales ou dans les agro-industries.

Tableau 6. Taux de pauvreté des ménages des jeunes exploitants agricoles, et des jeunes salariés dans les exploitations familiales et les agro-industries (n = 152)

Type de jeunes	Taux de pauvreté (%)	Écart-type
Exploitants agricoles	14 %	14
Salariés d'EXFAM	24 %	22
Salariés d'agro-industries	17 %	18

Source : auteurs, enquêtes personnelles.

Le taux de pauvreté des ménages des jeunes salariés des exploitations familiales (24 %) est plus élevé que le taux de ceux qui travaillent dans les agro-industries (17 %). Cependant, si les données sont concentrées autour de la moyenne chez les premiers (écart-type = 22), au niveau des agro-industries, l'écart-type (18) montre une forte dispersion des données autour de la moyenne, ce qui peut s'expliquer par les statuts différents des jeunes dans ces entreprises, où les cadres et les techniciens sont mieux payés que les ouvriers agricoles. Dans cette même logique, avec un taux de pauvreté de 14 %, on note que les jeunes exploitants agricoles sont moins pauvres que les salariés.

La possession et l'exploitation d'une parcelle irriguée sont donc liées à la réduction de la pauvreté chez les jeunes. L'accès à la terre et aux autres facteurs de production permet aux jeunes de travailler pour eux-mêmes, d'avoir une certaine autonomie dans la production et de générer des revenus supérieurs. Toutefois, dans le delta du fleuve Sénégal, selon Sylla *et al.* (2021), ce sont les riches qui détiennent les plus grandes superficies et qui ont le plus bénéficié des attributions foncières des récents programmes. Les jeunes ainsi que les ménages pauvres peinent à obtenir des terres irriguées.

5. Discussion

Au Sénégal, le troisième Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP III) a voulu se dresser contre l'inégalité d'opportunité qui touche pratiquement tous les jeunes du pays : « à cela s'ajoute, à l'échelle nationale, la jeunesse et avec elle, [...], le besoin d'un nouvel engagement pour mettre fin à la pauvreté, à l'ignorance, à la maladie et aux inégalités devant les opportunités » (République du Sénégal, 2010, p. 6). Nos résultats montrent cependant que dans le delta du fleuve Sénégal il reste des efforts à faire dans l'octroi de nouvelles surfaces agricoles. Les jeunes ont peu profité du partenariat public-privé en termes d'accès à la terre. Cette inégalité n'est pas singulière aux jeunes du delta du fleuve Sénégal, elle concerne également ceux du delta du Saloum où les jeunes peinent à accéder au foncier agricole et, par ricochet, à s'autonomiser (Dimé et Fall, 2018).

En outre, s'il est vrai que les exploitations agricoles familiales comme agro-industrielles du delta du fleuve Sénégal participent à la réduction du chômage des jeunes en leur offrant des salaires, les emplois sont instables, sont mal rémunérés et ne permettent pas souvent à ces derniers d'épargner et/ou de financer d'autres activités. Ce résultat confirme les travaux de Global Partnership for Youth Employment (2013) (cité dans FAO, 2020) réalisés également dans le nord du Sénégal et qui ont aussi révélé que les emplois détenus par les jeunes dans le secteur agricole sont généralement saisonniers, sans sécurité et avec des revenus faibles et variables. Dans cette logique, face aux opportunités d'emploi limitées, à la précarité des emplois offerts et à la fragilité du secteur agricole, les jeunes ruraux sénégalais se détournent progressivement de l'agriculture au profit du secteur informel ou d'autres secteurs non agricoles (Estruch, Van Djick, Schwebel et Randriamamonjy, 2019).

Les salariés agricoles qui travaillent dans des conditions parfois difficiles dans le delta du fleuve Sénégal proviennent, pour la majorité, et surtout pour les exploitations familiales, des autres régions du Sénégal. Leur migration est causée par leur pauvreté

symbolisée par leur manque de terre et de bétail (Mercandalli et Losch, 2017). En outre, elle est considérée par d'autres auteurs comme une stratégie de résilience des communautés rurales sénégalaises aux changements écologiques, économiques et socioculturels, car elle permet de diversifier les ressources de leurs familles d'origine face à l'incapacité de l'agriculture à couvrir les besoins de base (Delaunay, Engeli, Franzetti, Golay, Moullet et Sauvain-Dugerdil, 2016.). Notre enquête suggère que ces jeunes migrants, qui sont dans le Delta, envoient plus de la moitié de leurs salaires chez eux.

Les résultats montrent également le rôle de l'agriculture dans la réduction de la pauvreté. En effet les jeunes qui ont des parcelles et qui les exploitent sont moins concernés par la pauvreté que ceux qui travaillent comme salariés agricoles, que ce soit dans les exploitations familiales ou dans les agro-industries. C'est généralement le manque de moyens qui empêchent les jeunes d'accéder à la terre dans le Delta comme dans les autres régions du Sénégal. Ce résultat met l'accent sur la nécessité de permettre à cette catégorie sociale d'accéder à la terre grâce à une politique volontariste. Dans le Sahara de l'Algérie, les travaux de Hamamouche, Kuper et Lejars (2015) ont démontré à l'évidence comment le déverrouillage de l'accès à la terre et à l'eau a permis aux jeunes des oasis de s'émanciper socialement et économiquement.

6. Conclusion

En résumé les jeunes du delta du fleuve Sénégal ne sont pas complètement oubliés dans les récents programmes agricoles conçus selon le modèle du partenariat public-privé, mais le quota qui leur a été réservé est très faible. Ceux qui n'ont pas de parcelles agricoles peuvent trouver de l'emploi dans le salariat agricole dans les exploitations familiales ou dans les agro-industries. Les jeunes du Delta paraissent un peu plus favorisés que ceux qui viennent des autres régions du Sénégal. Toutefois, le rapport salarial des exploitations familiales comme agro-industrielles du Delta se caractérise par des contrats à très court terme, instables rarement renouvelés d'une année à l'autre, et employant une main-d'œuvre principalement migrante d'autres régions du Sénégal. Les conditions d'emplois sont précaires et perçues comme telles par les salariés, mais elles apparaissent déterminantes pour la survie de leurs foyers d'origine. Si le Delta est un territoire d'accueil pour ces migrants, et malgré le partenariat public-privé qui y a été récemment expérimenté ainsi que l'augmentation d'agro-industries, l'accès des jeunes aux fonciers irrigués ou à un emploi décent et bien rémunéré, reste toujours une problématique dans cette zone.

Bibliographie

- Agence nationale de la statistique et de la démographie (2013). *Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage*. <https://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport-definitif-RGPHAE2013.pdf>
- Antoine, P., M. Razafindrakoto et F. Roubaud (2001). Contraintes de rester jeunes? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo, *Autre part*, 2, 17-36.

- Bélières, J.-F. et A. Touré El Hadji (1999). *Impact de l'ajustement structurel sur l'agriculture irriguée du delta du Sénégal*. Thèse de doctorat, École nationale supérieure agronomique de Montpellier.
- Boutillier, J.-L. (1989). Irrigation et problématique foncière dans la vallée du Sénégal. *Cahiers des sciences humaines*, 25 (4), 469-488.
- Dancette, C., J. Dintinger et A. Marti (1994). *Cultures irriguées dans la vallée du fleuve Sénégal*. Montpellier : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD-CA).
- Delaunay, V., E. Engeli, R. Franzetti, G. Golay, A. Moullet et C. Sauvain-Dugerdil (2016). La migration temporaire des jeunes au Sénégal, un facteur de résilience des sociétés rurales sahéliennes? *Afrique contemporaine*, 3 (259), 75-94.
- Diagne P. S. (1974). *Le Delta du fleuve Sénégal, Problèmes de Développement*. Thèse de doctorat, Université Paris I Panthéon-Sorbonne.
- Dimé, M. et M. Fall (2018). Défis et stratégies d'autonomisation foncière en contexte de changement climatique chez les jeunes du delta du Saloum (Sénégal), *Organisations & Territoires*, 27 (2), 25-37.
- Estruch E., L. Van Djick, D. Schwebel et J. Randriamamonjy (2019). Youth mobility and its role in structural transformation in Senegal. In V. Mueller et J. Thurlow (dir.), *Youth and Jobs in Rural Africa: Beyond Stylized Facts* (p. 251-276). Oxford : Oxford University Press.
- Girard, P., J. Bourgoïn, D. Diop, A. D. Camara et D. Dia (2019). Évolution des structures agraires et installation des jeunes. Retour sur quarante ans d'installation des jeunes ruraux en agriculture irriguée dans le delta du fleuve Sénégal. In M. Merlet, R. Levesque, C. Range et A. Benkahla (dir.), *Structures agraires et accès des jeunes à la terre, gestion intrafamiliale du foncier et stratégies d'autonomisation des jeunes* (p. 123-140). Paris : Agence française de développement.
- Hamamouche, M. F., M. Kuper et C. Lejars (2015). Émancipation des jeunes des oasis du Sahara algérien par le déverrouillage de l'accès à la terre et à l'eau. *Cahiers Agricultures*, 24 (6), 412-419. <https://doi.org/10.1684/agr.2015.0777>
- Hathie, I., I. Wade, A. Niang, S. Ba, M. Niang, M. K. Sow, Y. C. Ndione et C. O. Ba (2014). *Jeunes ruraux à la recherche de la productivité*. Initiative prospective agricole et rurale.
- Initiative prospective agricole et rurale (2015). *Emploi des jeunes et migration en Afrique de l'Ouest*. https://www.ipar.sn/IMG/pdf/ejmao_rappor02bc-2.pdf
- Innovations for Poverty Actions (2018). *Sénégal, Poverty Probability Index 2011. Guide d'utilisation*.

- Kane, A., I. Barry, M. Marone, M. L. Ndoye, M. Thiongane, A. Seck et A. M. Dogbe (2019). *Évaluation d'impact des programmes de promotion de l'emploi des jeunes au Sénégal : cas de la convention nationale État-employeurs (CNEE)*. Université de Cheikh Anta Diop de Dakar, Centre de recherche pour le développement international. <https://id-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/57753/IDL-57753.pdf?sequence=2&isAllowed=y>
- Mercandalli, S. et B. Losch (dir.) (2017). *Rural Africa in motion. Dynamics and drivers of migration South of the Sahara*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2020). *Emploi rural des jeunes et systèmes agroalimentaires au Sénégal. Analyse rapide du contexte*. FAO.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2016). *Partenariats public-privé pour une croissance agricole inclusive*. Communication dans le cadre de la 29^e session de la conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2014). *Les jeunes et l'agriculture : principaux enjeux et solutions concrètes*.
- Organisation internationale de la francophonie (OIF) (2020). *Rapport d'enquête sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse dans l'espace francophone*. OIF.
- Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) (1980). L'introduction de la culture irriguée. *In Étude socio-économique du bassin du fleuve Sénégal*. OMVS.
- OXFAM (2014). *Un aléa moral ? Les méga-partenariats public-privé dans l'agriculture africaine*.
- Programme de développement des marchés agricoles et agroalimentaires du Sénégal (2011). *Rapport annuel d'activité 2010*. Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED).
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2014). *Autonomisation des jeunes pour un avenir durable, stratégie du PNUD pour la jeunesse 2014-2017*. PNUD.
- Projet de promotion du partenariat rizicole dans le delta (2012). *Rapport annuel d'activités 2011*. Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED).
- Projet de promotion du partenariat rizicole dans le delta (2019). *Rapport annuel d'activités*. Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED).
- République du Sénégal (2004). *Loi n° 2004-16, loi d'orientation agro-sylvo-pastorale. Exposé des motifs*. République du Sénégal.

- République du Sénégal (2010). *Le DSRP de troisième génération au Sénégal : vers le développement efficace. Contribution du CEPOD*. République du Sénégal. <https://studylibfr.com/doc/6759589/le-dsrp-de-troisi%C3%A8me-g%C3%A9n%C3%A9ration-au-s%C3%A9n%C3%A9gal-vers-le>
- République du Sénégal (2013). *Plan Sénégal Émergent*. République du Sénégal.
- République du Sénégal (2014). *Diagnostic sur l'emploi des jeunes au Sénégal*. République du Sénégal.
- Seck, S. M. (1981). *Irrigation et aménagement de l'espace dans la moyenne vallée du Sénégal : participation paysanne et problème de développement*. Thèse de doctorat, Université de Saint-Etienne.
- Seck, S. M. (2009). Changements institutionnels et difficultés de développement hydroagricole dans le delta du fleuve Sénégal : nouvelles dynamiques et recomposition autour de l'irrigation. In E. Dansero, E. Luzzati et S. M. Seck (dir.), *Organisation paysanne et développement local : leçons à partir du cas du Delta du fleuve Sénégal* (p. 21-52). Turin : L'Harmattan Italia.
- Sylla, E. H. M., K. Sy et S. M. Seck (2021). Accès à la terre et profil de la pauvreté dans le delta du fleuve Sénégal, *European Scientific Journal*, 17 (1), 360-376. <https://doi.org/10.19044/esj.2021.v17n3p360>
- Thiaw, M. (2020). Politiques d'emploi des jeunes et qualifications sur le marché du travail : cas du Sénégal. *Revue africaine de management*, 5 (3), 137-155.
- Van den Broeck, G., K. V. Hoyweghen et M. Maertens (2016). Employment conditions in the senegalese horticultural export industry: A worker perspective, *Development Policy Review*, 34 (2), 301-319.
- Yami, M., S. Feleke, A. Tahirou, A. Alene, Z. Bamba et V. Manyong (2019). African Rural Youth Engagement in Agribusiness: Achievements, Limitations, and Lessons. *Sustainability*, 11 (185), 1-15.